



## PLAN LOCAL D'URBANISME

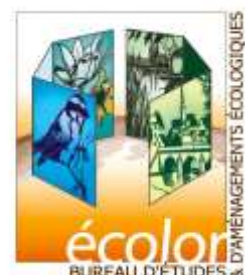


### 4 – ANNEXES

#### Note technique sur les déchets

Dossier approuvé par Délibération du Conseil Communautaire  
de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du 18/05/2017

Le Vice-Président  
M. Jean-Lucien NETZER



## **Le territoire**

La commune de BERSTHEIM fait partie de la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH) qui a la compétence pour la collecte des déchets.

Le traitement des déchets est quant à lui assuré par le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM). Le traitement du SMITOM comprend l'incinération à l'usine de Schweighouse, le compostage des déchets verts à la plateforme de Bischwiller et la mise en décharge à Weitbruch pour les déchets qui ne peuvent être ni valorisés ni incinérés.

## **Organisme chargé de l'enlèvement des ordures ménagères**

VEOLIA

## **Moyens mis en œuvre et fréquence des enlèvements**

Le ramassage se fait une fois par semaine pour les déchets industriels banals.

La collecte sélective du verre, papier/carton et plastiques s'effectue en apport volontaire à des conteneurs installés près du lotissement de Hammatt.

Pour les objets encombrants, il existe trois déchèteries au sein du territoire de la communauté d'agglomération de Haguenau : à Haguenau, à Schweighouse-sur-Moder et une à Berstheim, en bordure de la RD 419.

## **Déchèterie**

La déchèterie intercommunale se situe sur la commune de Berstheim. Elle se situe en bordure de la RD 419 et est ouverte 3 jours par semaine.